

# Rapport d'activité de la Commission Discipline

Une nouvelle saison sportive s'achève et avec elle une nouvelle saison d'affaires soumises à la commission territoriale de discipline.

Pour la première fois depuis que je préside cette commission, je tenais à commencer ce rapport en remerciant sincèrement tous ses membres. Sans eux, la commission ne fonctionnerait pas et je sais l'investissement consacré et le temps énorme qu'ils y consacrent et ce de manière bénévole.

Cette année a été compliquée avec le départ de notre secrétaire en février 2022 après plusieurs mois d'absences ; l'intérim assuré par Jeremy Colsenet que je remercie vivement et l'arrivée d'Any qui a totalement investi la commission et son fonctionnement.

Any BERNAL est la bienvenue parmi nous et la commission compte sur ses compétences, son savoir-faire, pour continuer à faire fonctionner le mieux possible une structure autonome indépendante, et tellement critiquée...

Les frais de fonctionnement de la commission sont minimes par rapport au nombre de dossiers traités et en vous présentant ce rapport je vous remercie de valider aussi notre budget et les frais de déplacement passés, présents et futurs engagés par ses membres pour se rapprocher au plus près des licenciés convoqués. En effet, nous continuons à œuvrer sur l'ensemble du territoire pour éviter autant que de besoin aux personnes poursuivies par les Procureurs de la Ligue de faire des kilomètres.

Sur ce dernier point, je me permets de rappeler que les personnes convoquées ne peuvent prétendre à se voir rembourser leurs frais à l'exception de celles qui sont citées comme témoins.

Le nombre de dossiers traités par notre commission territoriale atteint des records et cette année sportive restera parmi les années les plus tristes. C'est ainsi, et à l'heure où je rédige ce rapport, la commission enregistre 202 affaires sachant qu'une dizaine de dossiers n'ont toujours pas été ouverts ; que cinq commissions doivent encore se tenir fin juin, début juillet et en septembre.

L'année sportive 2021/2022 dépassera les 210 dossiers disciplinaires ; et à cette heure, nous enregistrons 27 055 euros d'amendes arrêtées au 2 juin 2022.

Deux constats s'imposent :

- Les affaires de violences augmentent et les faits sont de plus en plus graves.

Chacun développera son analyse sur les raisons de l'augmentation de ces violences entre joueurs ou sur arbitre ou de la part du public ; pour ma part, je reste persuadé que seule la formation des cadres dirigeants, arbitres, entraîneurs, permettra à terme d'atténuer ces phénomènes.

Un changement radical de discours des dirigeants s'impose.

L'esprit compétitif rencontre des limites que nous traitons chaque semaine au sein de notre commission mais surtout il ne doit pas s'effacer au détriment de l'esprit sportif.

Malheureusement, la confusion entre esprit de compétition et esprit sportif amène de nombreuses personnes à passer à l'acte.

C'est pourquoi, le rôle des Présidents de Clubs est plus que jamais essentiel ; c'est d'abord rappeler à tous les licenciés de vos Clubs les limites à ne pas franchir ; en montrant l'exemple et en réaffirmant d'une manière forte et ferme que l'esprit sportif est plus important que le résultat sportif, vos cadres et licenciés changeront d'attitude.

- Les règlements évoluent par ailleurs.

La Fédération française a modifié son règlement disciplinaire l'année dernière : les qualifications sont simplifiées et les sanctions prévues ont été alourdies.

Notre Ligue a toujours montré le chemin : forte d'une composition mixte et paritaire, la commission de discipline de la ligue AURA a toujours innové dans ses qualifications et ses sanctions.

C'est ainsi qu'il y a deux ans et en pleine période COVID, la commission, certainement contra règlement, sanctionnait plusieurs licenciés pour des faits de nature sexuelle jusqu'à prononcer une radiation confirmée d'ailleurs par le jury d'appel.

La commission de discipline montrait par là même qu'elle entendait protéger avant tout et contre tout règlement au demeurant muet sur le sujet, les jeunes licenciés victimes d'actes aussi odieux qu'insupportables.

Enfin, je rappelle que tout un chacun a le droit de ne pas être d'accord avec les décisions prises par la commission de discipline.

Le seul moyen de contester les décisions est le droit d'appel ouvert à toute partie qui a un intérêt à agir. Ce n'est pas le droit de critiquer ouvertement, sans mesure et de manière infondée bien souvent, le travail effectué par une commission composée de membres du handball mais aussi de personnalités dont le métier est précisément l'exercice du droit.

A ce titre une dizaine d'appels ont été interjetés cette année et ont été traités par le jury d'appel qui, contrairement à notre commission, n'est pas composée de professionnels du droit.

A l'inverse, le caractère définitif de la sanction prononcée emporte l'obligation de respecter la sanction infligée ; le règlement disciplinaire ne laisse, à ce titre, que peu de marge de manœuvre à la commission dans le cas du non-respect d'une sanction disciplinaire puisqu'il prévoit que la peine est augmentée d'un an ferme et en cas de récidive la radiation.

Ces constats effectués et ces précisions rappelées, il convient de continuer à être vigilant et optimiste pour les saisons à venir.

Je crois profondément au bon sens, à la solidarité, et à l'amour de notre sport.

La commission de discipline soutient l'esprit du sport et notre présence dans les gymnases le démontre ; nous ne sommes pas contre les clubs ou contre les licenciés mais bien pour les licenciés et l'esprit serein.

Mon dernier mot ira, comme j'ai commencé ce rapport, à tous les membres de la commission territoriale de discipline, aux instructeurs, à ceux qui engagent les poursuites sur mandat du Président de Ligue, et à notre secrétaire sans qui tout cela ne serait pas possible.

Je voulais leur dire combien j'étais fier d'eux.

Je ne les remercierai jamais assez pour le travail énorme effectué ces dernières années dans des conditions sanitaires compliquées.

**Frédéric UROZ, Président de la Commission de discipline**